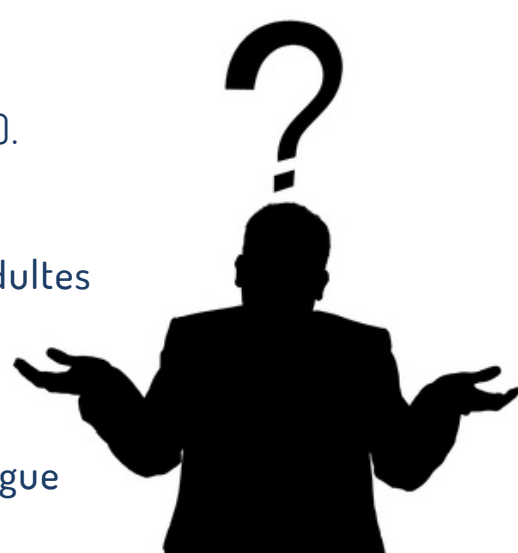


# COVID-19 : PRIME EXCEPTIONNELLE POUR LES AGENTS DES EHPAD ET DU MÉDICO- SOCIAL ?



## QUI PEUT EN BÉNÉFICIER ?

- Les agents publics exerçant dans des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD).
- Les agents publics relevant des établissements et services publics sociaux et médico-sociaux pour personnes âgées, adultes et enfants handicapés et « publics spécifiques » (addiction, précarité, insertion)
- Les agents publics exerçant dans les unités de soins de longue durée (USLD)



## QUELLES CONDITIONS ?



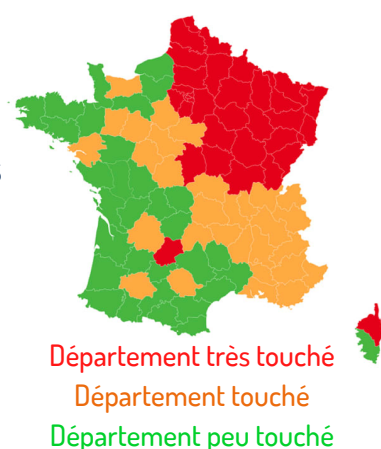
Les agents doivent avoir exercé leur fonction de manière effective entre le 1er mars et le 30 avril 2020, y compris en télétravail.

Les agents doivent avoir travaillé pendant au moins 30 jours durant cette période.

Les fonctionnaires doivent avoir travaillé au moins 5 demi-journées par semaine en moyenne au cours de cette période.

## QUEL MONTANT EN FONCTION DU GROUPE DE DÉPARTEMENT DONT DÉPEND L'ÉTABLISSEMENT ?

- Si les agents travaillent dans les départements de la Catégorie 1 (les plus touchés par le virus) = 1500€
  - Réduit de moitié en cas d'absence d'au moins 15 jours durant la période de référence
  - Non versée en cas d'absence de plus de 30 jours, hors congés maladies dû au COVID-19, congés annuels ou RTT



- Si les agents travaillent dans les départements de la catégorie 2 = 1000€

Catégorie 1 :  
- les régions d'Île de France, du Grand-Est, de Bourgogne-Franche-Comté, des Hauts-de-France  
- les départements de Drôme, Loire, Rhône, Haute-Savoie, Eure-et-Loir, Bouches-du-Rhône, Corse, Mayotte

## BON A SAVOIR ?

14 premières heures = majorées de 87,5 % puis de 90,5%.  
Celles du dimanche ou jour férié = 99%

HEURES  
SUPPLÉMENTAIRES  
MAJORÉES

Les heures supplémentaires de nuit = majorées de 150%

Celles effectuées entre le 1er mars et le 30 avril sont majorées et doivent être payées d'ici au 1er septembre

MODALITÉS DE  
DÉCLARATION

Prime défiscalisée et exonérée  
de toutes cotisations et  
contributions sociales

